



Une publication de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

recensement agricole 2010

Premières tendances

Le département des Deux-Sèvres compte, en 2010, 6 400 exploitations (- 30 % par rapport à 2000) sur lesquelles travaillent 8 600 exploitants et coexploitants, 2 200 aides familiaux et 1 700 salariés.

Chaque exploitation emploie en moyenne 2 personnes soit 1,4 actif équivalent temps plein.

La superficie moyenne exploitée a plus que doublé en 22 ans, passant de 32 hectares en 1988 à 51 hectares en 2000 et 70 hectares en 2010.

Les structures juridiques évoluent avec une baisse du nombre de groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) et un fort développement des exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL).

Trois productions se sont développées depuis 2000 : les céréales-oléagineux, l'élevage caprin et l'aviculture.

12 500 actifs permanents

En 2010, l'agriculture deux-sévrienne emploie 12 500 personnes dans 6 400 unités de production de toutes tailles : l'activité agricole ainsi générée représente 8 700 unités de travail annuel (UTA) équivalent temps plein.

Les chefs d'exploitation et les coexploitants constituent l'essentiel de la main-d'œuvre puisqu'ils réalisent 66 % du temps de travail effectif.

La contribution des autres membres de la famille, traditionnelle dans ce secteur, s'est fortement réduite et ne représente que 9 % de la force de travail, contre 15 % en 2000.

L'effectif des salariés permanents non familiaux demeure stable entre 2000 et 2010 avec environ 1 700 actifs : ils fournissent 14 % du travail effectif contre 10 % en 2000.

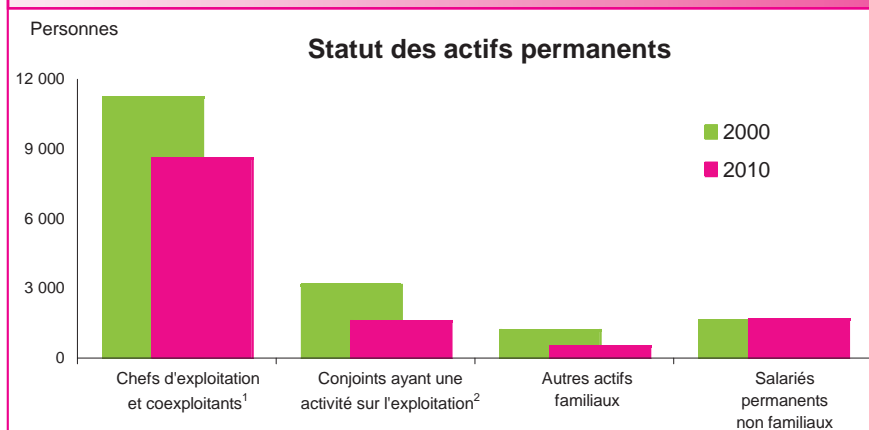
Cette progression relative de la part du travail salarié découle également d'une diminution des temps partiels.

C'est dans le secteur avicole que l'on trouve le plus grand nombre de salariés, environ 1 sur 5.

Les saisonniers et la main-d'œuvre occasionnelle, dont l'importance est étroitement liée à la présence de cultures telles que le melon et les vergers, apportent un complément à hauteur de 10 %.

Enfin les prestataires externes, entreprises de travaux agricoles (ETA) et coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), n'interviennent que pour 1 % du travail.

8 600 chefs d'exploitation et coexploitants



Champ : Ensemble des exploitations

1. Y compris conjoints de chef d'exploitation ou de coexploitant, eux-mêmes coexploitants.

2. Conjoints non coexploitants de chef d'exploitation ou de coexploitant.

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010



Parmi les moyennes et grandes exploitations, 55 % sont classées dans les trois principales orientations (grandes cultures, caprins-ovins et bovins-viande). 24 % sont en production bovine (viande + lait + mixte).

1 équivalent temps plein pour 46 hectares en 2010, c'est 11 hectares de plus qu'en 2000.

54 % des exploitants utilisent internet sur leur exploitation : quatre sur cinq dans les grandes exploitations et seulement un sur cinq dans les petites.

■ Un recensement tous les dix ans sur l'ensemble du territoire français, des comparaisons nationales et internationales.

■ Les données portent sur la campagne 2009-2010.

■ Sur internet par commune, Cartographie interactive Données de cadrage Données détaillées.

■ **Résultats provisoires issus des premiers traitements statistiques.**

Suivez l'actualité du recensement sur : www.agreste.agriculture.gouv.fr et sur www.draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr/statistique-agricole

Dans les moyennes et grandes exploitations :

- 21 % des exploitants et coexploitants sont des femmes
- 27 % ont moins de 40 ans
- 40 % ont au moins le niveau baccalauréat

La concentration des terres se poursuit

Les exploitations agricoles des Deux-Sèvres valorisent 450 400 hectares de superficie agricole utilisée (SAU), soit 75 % du territoire départemental. Cette superficie cultivée a perdu 11 900 hectares (- 2,6 %) en dix ans, soit 1 200 ha de perte annuelle contre seulement 800 ha par an durant la décennie précédente. Durant la même période 2 700 exploitations, principalement de petite et moyenne taille, ont disparu. La surface moyenne a ainsi fortement augmenté, passant de 51 hectares à 70 hectares.

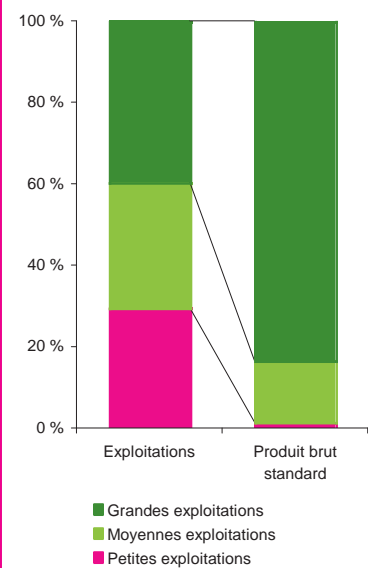
Le nombre de grandes exploitations, dont le potentiel de production annuel dépasse 100 000 euros, diminue de 7 % par rapport à 2000 mais celles-ci représentent 40 % du total contre 30 % dix ans auparavant. Elles constituent 83 % de la production agricole potentielle départementale sur 66 % de la superficie.

L'orientation "grandes cultures" (céréales et oléoprotéagineux) est la seule à progresser, en valeur absolue comme en part relative.

Les orientations "caprins" et "aviculture" se maintiennent avec une augmentation des capacités d'élevage.

Les autres orientations animales sont en forte baisse. Le phénomène est particulièrement sensible pour les mixtes polyculture-élevage, signe d'une spécialisation accrue des exploitations.

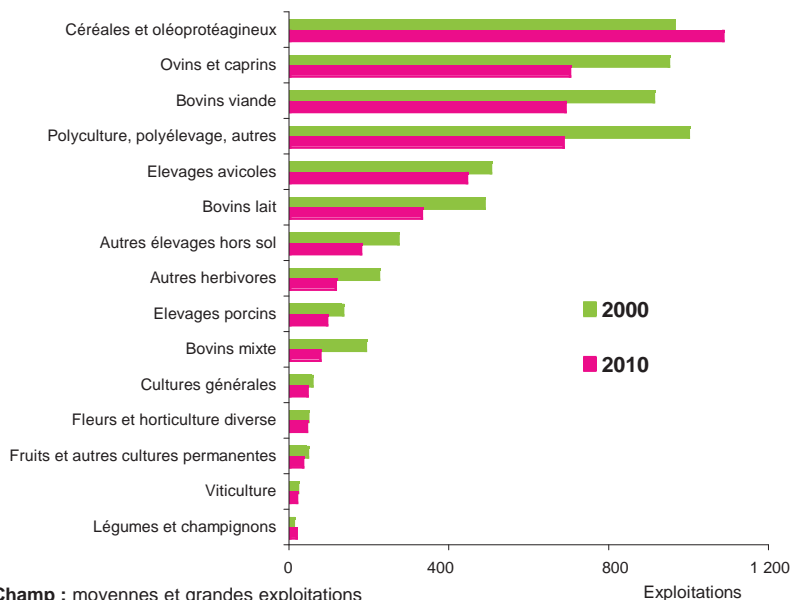
Les grandes exploitations représentent 83 % de la production brute standard



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Deux tiers des exploitations orientés sur l'élevage

Exploitations spécialisées selon leur orientation



Champ : moyennes et grandes exploitations

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Deux tiers des moyennes et grandes exploitations orientés sur l'élevage

Si la spécialisation en céréales et oléoprotéagineux est la seule orientation à croître entre 2000 et 2010, les Deux-Sèvres demeurent une terre d'élevage qui constitue, par ailleurs, l'activité principale de deux tiers des moyennes et grandes exploitations.

Le département accueille un cinquième du cheptel caprin national avec 176 000 chèvres (1^{er} département caprin), en hausse de 10 % par rapport à 2000. L'effectif moyen est

passé de 135 à 251 têtes par troupeau en 10 ans

Les Deux-Sèvres comptabilisent également près de la moitié des vaches régionales avec 139 000 têtes (1/4 laitières, 3/4 nourrices) malgré une perte de 12 700 en 10 ans (- 8 %).

Le cheptel ovin poursuit son recul au même rythme que la moyenne régionale (- 30 %). Avec 175 800 brebis, il représente 41 % du cheptel de Poitou-Charentes.

40 % des exploitations en sociétés en 2010 contre 25 % en 2000

Le nombre de sociétés, tous statuts confondus, s'est accru de 12 % et représente 40 % du total des exploitations alors que le nombre d'exploitations individuelles est en net recul (- 43 %).

La plus forte progression concerne les structures de type EARL dont le nombre a progressé de 38 % entre 2000 et 2010. Comme au niveau régional, dans quatre cas sur dix, elles ne comptent qu'un seul associé et conservent une dimension économique modeste.

A l'inverse avec 800 unités, le nombre de GAEC baisse de 16 %. Mais grâce

à leur taille et à leur potentiel, leur produit brut standard s'élève tout de même à 28 % du total, légèrement au-dessus de celui des EARL.

Les autres sociétés civiles, principalement SCEA mais aussi GFA et SARL, sont relativement moins nombreuses (de l'ordre de 400 unités).

Les exploitations individuelles ne réalisent que 26 % du produit agricole départemental. Si 60 % des exploitations ont conservé ce régime juridique, les plus petites y sont attachées à 95 % alors que la proportion tombe à 72 % pour les moyennes et 25 % pour les grandes exploitations.

450 400 hectares de surface agricole utilisée (SAU) dont :

53 % en céréales, oléagineux, protéagineux,

30 % en cultures fourragères,

15 % en superficies toujours en herbe,

1 % en jachères,

2 200 hectares en légumes dont 1 750 hectares de melons (la majorité de ces terres se trouve dans la Vienne),

1 100 hectares en vergers.

368 000 bovins dans 2 900 exploitations (47 % du cheptel régional),

176 000 chèvres dans 710 exploitations (60 % du cheptel régional),

260 000 ovins dans 1 285 exploitations (41 % du cheptel régional),

182 400 porcs dans 250 exploitations (45 % du cheptel régional),

663 000 m² de bâtiments de volailles de chair et une capacité de 2 280 000 poules et poulettes (80 % de la région).

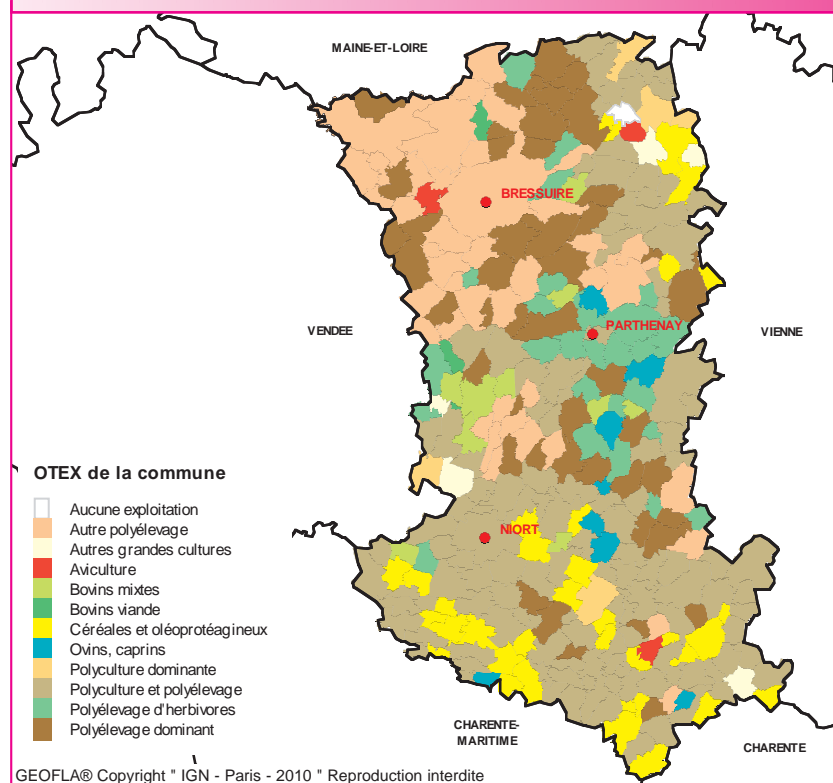
600 exploitations pratiquent au moins une activité de diversification.

650 exploitations commercialisent des produits par circuit court.

25 300 hectares irrigués, en baisse de 2 700 hectares sur 2000 (- 10 %).

35 % de la superficie agricole n'ont pas reçu de traitement phytosanitaire.

Orientation technico-économique par commune



70 hectares en moyenne par exploitation

	Charente		Charente-Maritime		Deux-Sèvres		Vienne		Poitou-Charentes		France métropolitaine	
	2010	Evolution depuis 2000	2010	Evolution depuis 2000	2010	Evolution depuis 2000	2010	Evolution depuis 2000	2010	Evolution depuis 2000	2010	Evolution depuis 2000
Exploitations agricoles (milliers)	6,5	- 26 %	7,4	- 26 %	6,4	- 30 %	5,2	- 30 %	25,5	- 28 %	490,0	- 26 %
Chefs d'exploitation et coexploitants (milliers de personnes)	7,9	- 22 %	8,7	- 22 %	8,6	- 24 %	6,4	- 26 %	31,6	- 23 %	603,9	- 21 %
Salariés permanents (milliers de personnes)	2,2	0 %	2,3	0 %	1,7	0 %	1,2	- 8 %	7,4	- 1 %	154,9	- 6 %
Travail agricole (milliers d'UTA)	9,2	- 21 %	10,7	- 22 %	9,8	- 25 %	6,7	- 26 %	36,4	- 23 %	751,4	- 22 %
Superficie agricole utilisée (milliers d'ha)	366,2	- 3 %	430,5	- 3 %	450,4	- 3 %	474,6	- 1 %	1 721,7	- 2 %	26 950,7	- 3 %
Superficie agricole utilisée moyenne (ha)	56	+ 32 %	58	+ 31 %	70	+ 39 %	91	+ 41 %	68	+ 36 %	56	+ 31 %
Sup. en céréales et oléagineux (milliers d'ha)	194,2	+ 2 %	287,7	+ 4 %	238,0	+ 9 %	325,1	+ 8 %	1 045,0	+ 6 %	11 917,6	+ 8 %
Superficie en vignes (milliers d'ha)	40,6	+ 4 %	39,6	- 3 %	0,8	- 20 %	1,4	- 22 %	82,4	0 %	782,1	- 11 %
Vaches laitières (milliers de têtes)	21,6	- 20 %	21,8	- 30 %	36,7	- 14 %	16,0	- 17 %	96,1	- 20 %	3 717,0	- 11 %
Vaches nourrices (milliers de têtes)	46,2	- 2 %	26,1	- 5 %	102,3	- 6 %	48,3	+ 6 %	222,8	- 3 %	4 100,0	- 5 %
Chèvres (milliers de têtes)	26,2	+ 14 %	20,0	+ 15 %	176,0	+ 10 %	77,8	+ 16 %	300,0	+ 12 %	977,0	+ 16 %
Brebis-mères (milliers de têtes)	60,0	- 38 %	9,1	- 18 %	175,8	- 24 %	196,5	- 29 %	441,4	- 28 %	4 143,0	- 20 %

Champ : Ensemble des exploitations

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a une **activité agricole** soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).
- elle **atteint une certaine dimension**, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...)
- sa **gestion courante est indépendante** de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant

de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

■ **Les actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole.

Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation. Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet.

Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

■ Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail.

■ **L'unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

■ Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « **moyennes et grandes exploitations** », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « **grandes exploitations** » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros. La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique (OTEX)**.